

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
22 février 2023

Préfecture des Deux-Sèvres

01 MARS 2023

Date de convocation : 16/02/2023	Présents : 8
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 4
Quorum (présents) : 8	Votants : 12

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux février, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	X				BARRÉ Daniel			X
BALLAND Cyril		CAILLON E			BERTHONNEAU Frédéric		X	
BINET Frédérique	X				CHARPENTIER Patrick		X	
BLANCHET Philippe		SUIRE C			GRIFFAULT Sylvain		X	
BRILLAUD Chantal	X				MORIN Patrick	X		
BRUNET Sylvie		ARCHIMBAUD G						
KOHLER Marie			X					
RAGOT Nicolas	X							
SUIRE Cathy	X							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	X				CASSINI Christine	X		
VILLENEUVE Véronique	X				GOODLIFFE Tess			X
WESCHAMBRE Raphaël			X		PINEAU Annick		X	
					VRIGNAULT Sylvie	X		
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	X				PIERRE Patrick		X	
ROMANO Guillaume		RAGOT N						
FREREBEAU Christophe			X		BEDON Christine	X		

D2023_02_22-1 - Budget 2023 – Point d'étape et projection budgétaire – Création d'un groupe de travail

Dans le contexte de démarrage de l'EPIC, Monsieur le président propose d'effectuer au 2ème trimestre un point d'étape sur l'exécution budgétaire du début d'année, ainsi qu'une projection budgétaire sur l'année complète.

Ce point d'étape en comité de direction pourrait être précédé d'un temps d'analyse dans le cadre d'un groupe de travail à constituer. Comme le précise l'article 11 des statuts de l'EPIC, les membres sont désignés par le directeur, après avis du comité de direction.

Il est proposé au comité de direction d'échanger sur cette procédure et de donner son avis sur la proposition de composition du groupe de travail.

Il est souhaité un groupe de travail composé de 2 membres de chaque collège.

Considérant l'appel à volontaires préalablement au comité de direction,

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- créer le groupe de travail qui travaillera sur les points d'étape sur l'exécution budgétaire, sur la projection budgétaire sur l'année complète, et sur les orientations budgétaires 2024,
- donner un avis favorable à la proposition du directeur de composition dudit groupe (2 membres par collège) :

- BERTHONNEAU Frédéric (collège des élus)
- CAILLON Eric (collège des socio-professionnels)
- ROMANO Guillaume (collège des socio-professionnels)
- SUIRE Cathy (collège des élus)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT

Bureau de tourisme du Pays Mellois
2 Place Bujault
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 45 10
bureau.tourisme@paysmellois.org
decouvertes.paysmellois.org